

## **ANALYSE DES PROCESSUS DECISIONNELS**

**Hélène MICHEL**, Professeure de science politique

### **Résumé :**

Ce cours de 24h poursuit un triple objectif : 1/ fournir aux étudiants les connaissances essentielles sur les procédures et règles du jeu européen et national, 2/ leur permettre d'accéder aux informations nécessaires pour documenter les différentes étapes des processus décisionnels, 3/ leur transmettre les outils de la science politique pour analyser les forces politiques à l'œuvre et rendre compte des principaux enjeux.

Ce cours est en étroite articulation avec le cours « Science politique de l'Europe ».

Le cours est assorti d'une conférence de méthode qui accompagne les étudiants sur des études de cas.

### **Plan du cours :**

INTRODUCTION : SE REPERER AU RISQUE D'ÊTRE DESORIENTE

1ERE PARTIE : SUIVRE UNE PROCEDURE LEGISLATIVE ORDINAIRE

Chapitre 1 : Les études d'impact : émergence et usages politiques d'un outil de « bonne gouvernance »

- I. Genèse et institutionnalisation d'un instrument de rationalisation des décisions
- II. Objectifs et contenu d'une méthode contraignante
- III. Effets et usages politiques des études d'impact

Chapitre 2 : Les consultations : quelle participation de la société civile ?

- I. La redécouverte de la « société civile européenne »
- II. La démocratie participative en ligne
- III. Les initiatives citoyennes européennes

Chapitre 3 : Les groupes d'experts

- I. La mise en place de cellules d'expertise
- II. Les objectifs et les attentes à l'égard des groupes d'experts
- III. Les usages de l'expertise dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques

Chapitre 4 : De la Commission aux co-législateurs

- I. Au Parlement européen
- II. Au Conseil
- III. En trilogue

Chapitre 5 : Les actes délégués et actes d'exécution (la comitologie)

- I. Retour historique sur la comitologie
- II. La situation depuis le Traité de Lisbonne
- III. Enjeux des décisions dites « techniques »

## ZEME PARTIE : DECIDER « HORS LES MURS »

### Chapitre 6 : Les Agences de régulation

- I. Le processus d'agencification
- II. Les agences dans l'aide à la décision

### Chapitre 7 : La Méthode ouverte de coordination ou décider sans légiférer

- I. La stratégie de Lisbonne, une « révolution silencieuse » ?
- II. La Méthode ouverte de coordination
- III. Intérêts et limites de la gouvernance par indicateurs

### Chapitre 8 : Le semestre européen

- I. Une brève histoire de la convergence des politiques économiques
- II. La procédure de surveillance et recommandations
- III. Quelle place pour les choix nationaux ?

### Chapitre 9 : Bruxelles-Paris

- I. Le Parlement français saisi par l'Europe
- II. Faire des politiques européennes à Paris : le SGAE

## **Bibliographie (s'il y en a une) :**

Allison, Graham et Peter Zelikow, *The Essence of decision. Explaining the Cuba Missile Crisis*. New York: Longman, 1999.

Bendjaballah, Selma, *L'évolution du processus législatif de l'Union européenne : conflictualité, consensus et tendances sectorielles*, 2017

Cohen, Antonin, *Le régime politique de l'Union européenne*, La Découverte, 2014.

Costa, Olivier, et Frédéric Mérand, éd. *Etudes Européennes*. Bruxelles: Larcier, 2018.

Mangenot, Michel, *Qui gouverne l'Union européenne ? Chroniques 2014-2020*, La documentation française, 2020

Rubio, Nathalie, *La fabrication du droit de l'Union européenne dans le contexte du « Mieux légiférer »*, 2018.

Varoufakis, Yanis, *Conversation entre adultes*, Paris, Les liens qui libèrent, 2017

## **Sitographie :**

**suivre le processus législatif :** [https://ec.europa.eu/info/law/track-law-making\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/track-law-making_fr)

**Eur-Lex :** <https://eur-lex.europa.eu/>

**ŒIL Observatoire législatif du Parlement européen :** <https://oeil.secure.europarl.europa.eu>

**Consilium :** <https://www.consilium.europa.eu/fr/>

## **Contact :**

[helene.michel@unistra.fr](mailto:helene.michel@unistra.fr)